



## Rapport des faits saillants du rapport financier de la Ville de Plessisville (L.R.Q., c. C-19, art. 105.2.2) 16 juin 2025

Le maire doit, selon l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, faire rapport des faits saillants de la situation financière de la municipalité.

### Rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport porte la signature de monsieur Michaël Bellemare, CPA auditeur, et mentionne, entre autres, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Plessisville au 31 décembre 2024.

### États financiers au 31 décembre 2024

Les résultats furent de façon sommaire :

	<b>2024*</b>
Revenus de fonctionnement	23 225 854 \$
Revenus d'investissement	6 174 176 \$
Total	<b>29 400 030 \$</b>
Charges	(22 780 375 \$)
Excédent (déficit) de l'exercice	6 619 655 \$
Ajustement pour des fins fiscales	2 656 793 \$
Revenus d'investissement	(6 174 176 \$)
Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	3 102 272 \$

*\*Première année de la nouvelle Ville, ce n'était donc pas pertinent de comparer avec 2023 car les chiffres ne sont pas représentatifs.*

### Contrats de plus de 25 000 \$

Nous vous invitons à consulter la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, de même que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ concluent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ sur notre site Internet [www.plessisville.quebec](http://www.plessisville.quebec), dans la section « Administration » de l'onglet « Appel d'offres et contrats octroyés ».

### Rémunération des élus

Au lendemain de la séance du 16 juin, les états financiers seront disponibles sur notre site Internet dans la section « Administration » de l'onglet « Budget et rapports financiers ». Vous pourrez y retrouver une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que reçoit chaque membre du conseil municipal.

## Nos réalisations

Une année de réalisations concrètes.

En 2024, la Ville de Plessisville a marqué le coup d'envoi de son regroupement par de nombreuses réalisations majeures, notamment :

- La mise en commun des outils informatiques pour une meilleure efficacité administrative ;
- L'aménagement du belvédère du rang 10, un espace de mise en valeur du territoire agricole ;
- La sécurisation du boulevard des Sucrieries ;
- La création de terrains de pickleball ;
- La phase 1 des rénovations intérieures du Carrefour de l'Érable ;
- L'ajout de bornes de recharge électrique au bureau de l'urbanisme ;
- L'adoption de la Politique familiale et MADA ;
- La tenue de consultations publiques pour la création d'une nouvelle image de marque ;
- Le réaménagement du restaurant de l'aréna ;
- L'achat d'équipement de voirie (Camion-benne et pelles pour le déneigement) ;
- La signature d'une entente avec la SPA d'Arthabaska pour les services animaliers ;
- La plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire ;
- La réfection de plusieurs rues : Saint-Calixte Ouest, Michaud, Saint-Laurent et Saint-Édouard, partie du rang du Golf ;
- Réfection du pont Héon ;
- La réfection de la toiture du réservoir 64 ;
- La création de divers programmes d'aide financière pour les citoyens et les entreprises.

Nous vous invitons également à consulter la section « Actualités » du site Internet pour consulter toutes les nouvelles réalisations.

Les maires,



Jean-François Labbé



Pierre Fortier